Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D161_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 9 novembre 2026

Service référent : Direction des Ressources Humaines

Objet : Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

L'An deux mil vingt-six, le 09 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN,

Représentés : Mme Corinne GONTARD représentée par M. Nicolas LECOMTE ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D161_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 9 novembre 2026
Délibération N°161/2026

Service référent : Direction des Ressources Humaines

Objet : Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, 1er Adjoint, chargé de l'Administration générale, des ressources humaines, du sport, de la sécurité et du stationnement, de la communication, de la cause animale, de l'aérodrome, des commerces de proximité, et de l'économie d'énergie,
Exposé :

Palais des congrès :

a) Agent.e d'entretien à temps non complet

Afin de faire face au besoin constatée et d'assurer un niveau de service conforme à la qualité de la prestation proposée aux différents publics, il est proposé de créer, dans un premier temps, un poste d'agent d'entretien à temps non complet, à hauteur de 17 h 30 hebdomadaires, soit 50% d'un temps complet affecté principalement au Palais des congrès.

Cet emploi aura pour mission principale d'assurer l'entretien courant du site : nettoyage et entretien des espaces d'accueil, des salles, des sanitaires et des circulations, ainsi que la préparation des accueils (café, mise en place, rangement, etc.).

Le poste sera créé à temps non complet afin de s'adapter au mieux aux besoins de service et aux contraintes budgétaires, avec une possibilité d'évolution ultérieure si l'activité le justifie.

b) Régisseur.se technique à temps complet

Face à l'évolution des besoins techniques liés aux évènements accueillis au Palais des Congrès et du soutien nécessaire à la responsable évènementiel de la ville, il est proposé de créer un poste de régisseur technique à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Garant du bon déroulement technique des manifestations, il aura pour mission d'accompagner les organisateurs et prestataires, d'exploiter les équipements son, lumière et vidéo, et de veiller à la maintenance et à la sécurité des installations. Compte tenu de la programmation, le poste pourra impliquer des horaires décalés, en soirée et le week-end.

c) **Archives** :

Le poste d'archiviste assure la collecte, le classement, la conservation, la communication et la valorisation des archives communales, tant sur le plan administratif que patrimonial. Au-delà de sa dimension de soutien aux services, cette activité contribue directement à la préservation de la mémoire communale, à la mise en valeur des fonds historiques et à l'accès du public aux archives.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D161_2026-DE

Il est proposé le rattachement de ce poste, ponctuellement pourvu, à la responsable du pôle culture et patrimoine (PCP) qui en assurera le pilotage. Ce rattachement favorisera une meilleure cohérence entre la gestion des archives, les actions de valorisation, les projets relatifs à l'histoire locale et les manifestations culturelles portées par la collectivité. Il garantira également un accompagnement plus adapté dans le traitement des fonds, les projets de numérisation et les actions destinées aux publics.

Lors de sa séance en date du 28 octobre 2026, les membres du Comité Social Territorial ont émis un avis favorable.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 2 novembre 2026, la Commission Administration générale Communication Sécurité et Sport a émis un avis favorable.

Adoption :
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la fonction publique,
Vu le projet de modification du tableau des emploi,

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE la modification du tableau des emplois ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Ressources humaines ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 10 novembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026
Classification actes : FONCTION PUBLIQUE _ 4.4 _Autres catégories
Publié le 13 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D161_2026-DE